

culier la jeunesse chrétienne s'inspirait des pressantes invitations du Souverain Pontife pour s'approcher plus souvent de la sainte Table.

“ Je ne doute pas que la croisade de prières et de solennités eucharistiques à laquelle vous conviez l'épiscopat ne contribue pleinement à accroître ces résultats et à répandre le saint et ardent désir de la communion quotidienne.

“ J'invite donc mon cher clergé à organiser, selon le désir de la Sacrée Congrégation, des solennités eucharistiques et des triduum, avec les prières indiquées, particulièrement à la Fête-Dieu.

“ Dans ce sens, je prépare, pour l'an prochain, un important Congrès Eucharistique diocésain.

“ Puisse notre bien-aimé Pie X être grandement consolé de ces élans du peuple véritablement chrétien, et daigne notre adorable Sauveur, dans sa divine Eucharistie, recevoir les adorations, l'amour et la réparation qu'il réclame.”

A l'occasion du Jubilé de Lourdes, Mgr Luçon, Archevêque de Reims, a aussi prescrit un triduum eucharistique par le dispositif suivant :

Un salut solennel du Très Saint Sacrement sera célébré dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le mardi le 11 février, ou le dimanche suivant, pour l'ouverture de l'année jubilaire. On y chantera les *Litanies de la sainte Vierge*, et on y récitera la *Prière à Notre-Dame de Lourdes*.

Nous permettons aussi qu'on donne, le 11 de chaque mois, un salut du Saint Sacrement, avec récitation de la Prière prescrite ; et, dans les paroisses où ce salut n'aurait pas lieu le 11, nous ordonnons qu'on récite cette prière au salut du premier dimanche de chaque mois, à partir du 11 février prochain jusqu'au 11 février 1909.

Nous exhortons MM. les Curés et Aumôniers à célébrer un Triduum avec salut du Saint Sacrement, récitation de la *Prière à Notre-Dame de Lourdes* et prédication, à l'époque de l'année qui leur paraîtrait préférable, par exemple, à l'un des principaux anniversaires ci-dessus indiqués, ou de quelque fête de la Sainte Vierge.

Mgr Delamaire, dans une remarquable lettre pastorale, écrit :

La nouvelle année, N. T. C. F., verra se multiplier devant votre foi ravie et consolée les plus puissants encouragements à cette piété eucharistique si précieuse et si opportune.

Par ordre du Saint-Père d'abord, et au cours de 1908, toutes les paroisses et communautés devront célébrer un triduum solennel en l'honneur du Saint Sacrement, et pendant ces fêtes religieuses faire donner des instructions pressantes sur le devoir de la communion fréquente.

De notre côté, accentuant un mouvement qui, dans les années précédentes et tout spécialement en 1907, a produit des fruits si abondants de vie chrétienne, nous multiplierons nos beaux Congrès eucharistiques. Nous le ferons même avec d'autant plus de confi-